
**Nombre de
membres en
exercice: 11**

Séance du 21 mai 2021

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD,
Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé
RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel
TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Présents : 10

Absent : Didier THOMAS

Secrétaire de séance : Elisabeth KNICKERBOCKER

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : achat de mobilier scolaire

Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droits

M. le Maire rappelle les conditions pour avoir la qualité d'ayant-droit : la possession d'un domicile réel et fixe et le séjour de l'ayant droit dans la commune durant 6 mois et un jour consécutifs.

- Section de Chanzelles/Ousclos :

Rajouts : Julien MARTIN – Willis JAGER

- Section de Larodde/Le Barry :

Suppressions : Jean BESSET – Guy COUSTEIX – Pierre-Franck LEPOITTEVIN – Pierre TESSIER

Rajouts : Jean-Michel BARRES – Andrew LIVINGSTONE – Sophie BONAVENTURE – Cyril DIDIOT

- Section de Pérignat :

Rajout : Romain SAUBER

Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2021

M. le Maire présente le programme de travaux prévus pour la sécurité en 2021 :

* Sécurisation le long du chemin d'accès à la propriété de M. CROUTHERS (avant le portail) par le biais d'une glissière en bois sur 60 ml pour un coût de 4 319€

* Main courante sur l'accès à la mise à l'eau (site les Plattas) sur 140 ml pour un coût de 4 550.48€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce programme de travaux qui s'élève à la somme de 8 869€ HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre des amendes de police.

Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ont été insuffisants. Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative suivante :

Budget commune :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-2500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Budget assainissement :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.		-1400.00
2158 (040)	Autres Instal. matériel, outil. techniq.		1400.00
TOTAL :		0.00	0.00

Subventions communales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions ci-après :

- Société de Pêche : 300€
- Sancy Artense Foot (pour les attractions foraines) : 300€

Antenne relais de Pruns : renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public (DE 2021 042)

La convention signée en 2010 avec la société "Orange France SA" pour l'implantation d'une antenne relais au carrefour de Pruns, arrive à terme prochainement. Aussi, M. le Maire propose aux élus de renouveler la convention aux conditions suivantes :

Durée : 12 ans

Montant de la redevance annuelle : 1 243.37€

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de renouvellement portant occupation temporaire du domaine public aux conditions exposées ci-dessus.

Conservatoire du littoral : projet d'acquisition de terrains (DE 2021 043)

M. le Maire rappelle que le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir des parcelles du littoral pour préserver les berges du lac de Bort-Les-Orgues suivant un périmètre d'intervention défini par le conseil municipal.

Par courrier en date du 15 avril 2018, Kevin BRIONAUD chargé de missions Lacs du Massif Central sollicite l'avis du conseil municipal quant à un projet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral.

Il s'agit des parcelles cadastrées section ZR n°114, 115, 122, 125 et 170 et section ZS n°76, 81, 93, 104 et 124, d'une superficie totale de 62 373 m², appartenant aux consorts TARTRY.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ces acquisitions et émet un avis favorable à ce projet.

Renouvellement du mobilier de l'école de Larodde (DE 2021 044)

- Considérant l'inscription de nouveaux élèves à compter de la rentrée de septembre 2021 entraînant un effectif global de 17 voire 18 élèves,
- Considérant que la commune ne dispose pas de mobilier suffisant pour ce nombre d'enfants et sachant que plusieurs tables issues du mobilier actuel sont dégradées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- estime nécessaire de renouveler le mobilier scolaire
- valide l'acquisition de mobilier scolaire pour 20 enfants (tables individuelles/chaises/casiers)
- décide de retenir le devis de Manuthan Collectivités pour un montant de 1 891€ HT

Elections des 20 et 27 juin 2021 : organisation des permanences

Elections Départementales :

8h-11h : Georges GAY / Michel TOURNADRE

11h-15h : Bernard GUITTARD / Eveline SANZ / Aimé RIALLAIN

15h-18h : Georges GAY / Michel TOURNADRE

Elections Régionales :

8h-11h : Michel TRIGNOL / Christophe BOYER

11h-15h : Marie-Françoise MONJANEL / Didier THOMAS / Sylvianne SOLVERY

15h-18h : Elisabeth KNICKERBOCKER / Michel TRIGNOL

Les élections se dérouleront à la salle des fêtes afin de pouvoir organiser les 2 scrutins dans la même salle et permettre le respect des gestes barrières. Il est ici précisé que les membres du bureau de vote qui ne seront pas vaccinés le jour des élections devront réaliser des tests dans les 48 heures précédant le scrutin.

Fête patronale

Samedi 10 juillet :

Après-midi : concours de pétanque

Soir : Repas à l'auberge suivi d'un feu d'artifice

Dimanche 11 juillet :

Matin : Vide-grenier et marché avec les producteurs locaux

Après-midi : Jeux de piste / spectacle (à définir)

Infos et questions diverses

* Etat des subventions :

Aménagement du lotissement :

Attribution de la DETR pour les eaux pluviales (26 549€)

Travaux de voirie (16 290€) non retenus mais possibilité de redéposer le dossier en 2022

Garage communal - route de Bort :

Attribution du FIC (5 665€)

DETR non accordée (6 798€)

Concernant l'aide sollicitée auprès de la Région (5 665€), le dossier passera à la commission de juin

* M. le Maire revient sur la délibération prise lors de la séance du 09/04/2021 en soutien au projet de construction de cabanes nordiques à Fourroux.

Sachant que les pétitionnaires ont déposé un nouveau CU en rapprochant les cabanes projetées des constructions existantes, il y a lieu d'annuler la précédente délibération.

* Suite à la mise en place des bacs jaunes, plusieurs problèmes vont être rapportés au SCMTOM (nombre insuffisant de bacs jaunes, sacs de tri non reçus en mairie, dates de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif non conformes aux dates annoncées dans le courrier du SMCTOM).

D'autre part, il est nécessaire de plier les cartons dans les bacs jaunes pour optimiser le rangement.

* Michel TOURNADRE et les agents techniques ont remis les chemins de randonnées en état suite aux intempéries de cet hiver.

Michel explique d'autre part que, de *Singles à Argentat* (balisage dans les 2 sens), en passant par *Larodde et Labessette*, un itinéraire de 200 kms a été constitué par l'association « *La Dordogne de Villages en Barrages* ». La balade d'inauguration prévue le 6 juin sur le secteur (Singles-Larodde-Labessette) dans le cadre des 60 ans du barrage, a été annulée cause Covid. Elle sera reportée ultérieurement.

Une exposition photo aura lieu à la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie du 3 au 25 juin. Il s'agit d'une exposition de clichés réalisés sur l'itinéraire La Dordogne de Villages en Barrages par des photo-randonneurs. Entrée libre et gratuite.

* M. le Maire remercie Marie-Françoise MONJANEL qui a participé au fleurissement de la commune avec Thierry DUFAUD. Cette dernière remarque que la place de la Renaudie est fleurie, contrairement aux autres villages de la commune. De plus, elle fait part de la demande d'administrés du village qui veulent faire remplacer le gravillon existant par de l'herbe et qui demandent donc d'enlever les poutres délimitant le terrain de pétanque pour pouvoir nettoyer plus facilement. M. le Maire rappelle que cette place avait été aménagée par la municipalité en 2012 en accord avec les habitants (nettoyage de la place, aménagement d'une pelouse et d'un terrain de pétanque). La municipalité actuelle ne souhaite pas donner suite à cette demande dans l'immédiat.

* Pour information, les agents techniques ont mis en place un caniveau sur le chemin du Pissot pour un coût d'environ 1 000€.

* Garderie : Si vous disposez de jeux de construction/jeux de société/livres en bon état et dont vous n'avez plus l'utilité, les enfants de la garderie se feront un plaisir de leur donner une seconde vie...alors n'hésitez pas à déposer le matériel en question à la mairie, vous pourrez ainsi en faire profiter les enfants du RPI (de 3 à 11 ans). Merci pour votre aide et votre générosité.

* Les personnes qui ne se sont pas inscrites pour donner un coup de main pour la balade du journal La Montagne peuvent encore le faire, il nous manque une quinzaine de bénévoles. Merci d'avance.

La séance est levée à 22h30.